



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20211011-BUR-AG-21-113-DE
Date de télétransmission : 15/10/2021
Date de réception préfecture : 15/10/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 11 octobre 2021

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Financement d'un Appel à Projet Sportif d'animation du territoire (AAPS) au titre de l'année 2021 – Association sportive Espoir Club Bastiais

L'an deux mille vingt et un, le 11 octobre 2021 à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Pierre SAVELLI, Serge LINALE, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Jean-Jacques PADOVANI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Michel ROSSI, Gilles SIMEONI, Jean-Charles LEONARDI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Financement d'un Appel à Projet Sportif d'animation du territoire (AAPS) au titre de l'année 2021 – Association sportive Espoir Club Bastiais

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 juin 2016, approuvant le Guide du sport notamment, le règlement d'attribution des subventions aux associations sportives ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau, en matière de subventions : les subventions attribuées aux associations sportives dans le respect du règlement d'attribution approuvé par le Conseil ;

Considérant que l'action s'inscrit parfaitement dans le cadre du projet d'animation sportive du territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

D'attribuer à l'association sportive ESPOIR CLUB BASTIAIS sise 20200 Bastia, (SIRET n° 49098593400036), une subvention d'un montant de deux mille euros (2 000€) pour l'organisation d'une rencontre de football féminin avec l'équipe de France Universitaire Féminine ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia Compte 6574 - fonction 40 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification